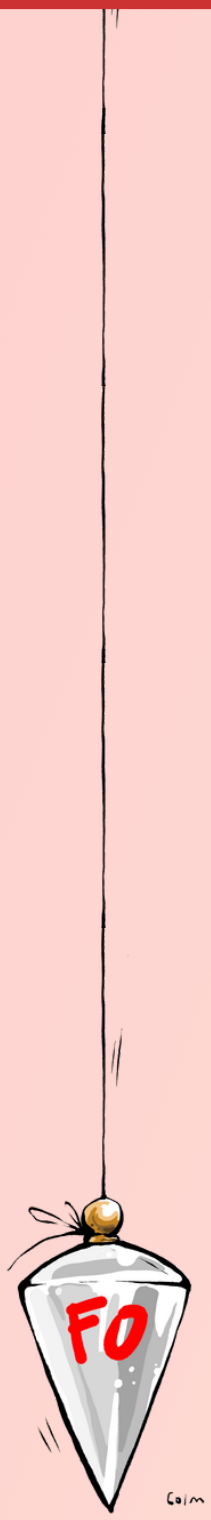
VOTER POUR VOUS
VOTEZ FO

FO METEO

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CSA DE MÉTÉO-FRANCE DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Nos candidats

Sébastien DELECRAY	DSM	ITM	Lyon
Jérôme LARTISANT	DIRNE	ITM	Strasbourg
Sandrine CZEPYGA	SG	ITM	Lille
Chloé VAUTHIER	DSO	ITM	Brest
Benjamin BALLET	DSM	ITM	Toulouse
Armelle GUYOT	SG	TSM	Le Mans
Arnaud MOUNIER	DIROP	ITM	Toulouse
Sylvie BRIGNON	DIRCE	ITM	Lyon
Simon LEVA	DSO	TSM	Strasbourg
Adrien SOMMER	DIRNE	Contractuel	Strasbourg
Jérôme VIDOT	DESR	DR	Lannion
Philippe CAMO	DIRAG	TSM	Les Abymes
Simon MUNIER	DESR	CR	Toulouse
Christophe CABARET	SG	OE	Toulouse
Karine GONNET	DIRSE	ITM	Aix en Provence
Clément BROCHET	DESR	IPEF	Toulouse
Dominique PEZRON	DSI	TSM	Toulouse
Jérôme CALAS	DIROP	ITM	Toulouse
Juan-Carlos PRADAS	DIRIF	ASS	Sant Mandé
Valérie DZIAK	DSO	TSM	Lyon



AIDER ECOUTER INFORMER REPRESENTER DEFENDRE

Le CSA-EP qu'est-ce-que c'est ? Quel est son rôle ?

Le Comité Social d'Administration d'Établissement Public de Météo-France (CSA-EP) est l'instance de débat et de consultation des personnels, via les organisations syndicales représentatives, au niveau de la direction générale de notre établissement.
Votre vote déterminera la répartition des 10 sièges des représentants des personnels entre les différentes organisations syndicales de l'établissement. Les listes comportent 20 noms : 10 titulaires + 10 suppléants.

Les compétences du CSA-EP sont très vastes, sur des sujets bien souvent structurants pour l'établissement et les personnels. On peut citer :

- Organisation et fonctionnement des services
- Conditions de travail des agent.e.s
- Règles en matière de temps de travail (indispensable en particulier avec les horaires atypiques très répandus dans notre établissement)
- Examen des effectifs alloués à Météo-France et répartition
- Évolution des métiers
- Règles en matière de mobilité (les Lignes Directrices de Gestion)
- Projet éventuel de restructuration d'un service
- Politique indemnitaire pour les différents corps (primes)
- Plan de formations

L'ordre du jour des CSA-EP est fixé par la direction générale.
Les représentant.e.s du personnel élu.e.s ont la possibilité de demander l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour. FO-Météo s'efforce ainsi de ne laisser en attente aucune problématique d'importance pour le personnel.

Le CSA-EP est complété d'une Formation Spécialisée en Santé et Sécurité au travail (FS-EP) qui se consacre plus particulièrement à la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail (ex. CHS).

Enfin, il existe également des CSA de service ou groupe de services pour aborder plus spécifiquement les sujets métiers de chaque direction. Il n'y a pas d'élection directe pour ces CSA de « service », c'est le décompte par service des résultats de l'élection au CSA-EP qui permettra de déterminer la représentation des organisations syndicales dans chacune de ces instances locales.

Le vote en CSA-EP détermine donc le poids de chaque organisation syndicale dans toutes ces instances via le nombre de représentant.e.s qu'elle obtiendra !

POURQUOI VOTER FO ?

Plus la participation sera forte, plus cela montrera l'attachement accordé au dialogue social par le personnel de Météo-France et la légitimité donnée aux représentant.e.s du personnel sera d'autant plus importante pour le mandat à venir.
Notre nombre de sièges en CSA-EP, FS-EP mais aussi dans les instances locales dépendra directement du vote pour le CSA-EP. FO-Météo est fortement attaché au dialogue social dans les instances consultatives et souhaite pouvoir peser de tout son poids pour faire avancer les intérêts des personnels et améliorer le fonctionnement des services. Pour cela, nous avons besoin d'obtenir autant de sièges que possible.

Le nombre de jours de décharge syndicale attribué à chaque organisation dépend également des résultats aux élections professionnelles de décembre, en l'occurrence des résultats du vote pour le CSA ministériel.
Ce temps de décharge est indispensable pour pouvoir analyser les sujets, construire un argumentaire, défendre les moyens de Météo-France auprès de décideurs, créer et entretenir une mobilisation si nécessaire, vous accompagner individuellement...

En instances, que ce soit lors des CSA ou lors de groupes de travail en amont, nous nous efforçons de construire un argumentaire le plus étayé possible pour défendre nos positions. Nous débattons, argumentons, formulons des contre-propositions le cas échéant, afin d'arriver à une solution de compromis la plus favorable possible à défaut d'avoir complètement gain de cause.

Le bilan 2023-2026

Au cours du dernier mandat, nous avons par exemple obtenu :

- la limitation à 6 cycles de mobilités au lieu de 9 prévus initialement. Ce nombre devrait être ramené à 5 en 2027. Nous rejetons toute mise en place d'un "fil de l'eau permanent" et nous cherchons à limiter le nombre de cycles de mobilités (afin qu'il y ait un panel de postes suffisants proposé à chaque fois et que chaque cycle dure suffisamment longtemps pour laisser à chacun.e la possibilité de postuler).
- la revalorisation des indices des ingénieurs-élèves de 1ère et 2ème année ITM
- l'obtention d'un grade pour la famille mécanicien d'usinage (corps des Ouvriers d'État)

Lorsque la discussion ne permet pas d'obtenir satisfaction, FO-Météo se tourne vers la force du collectif pour permettre d'être entendu.

- En complément des mobilisations ou des négociations dans les instances propres à Météo-France, FO-Météo se mobilise pour défendre les agent.e.s et les moyens alloués à l'établissement (financiers et en effectifs) par les moyens d'action qui nous semblent les plus appropriés. Parfois en se tournant vers les médias (avec des actions médiatiques souvent menées en intersyndicale lors de conflits sociaux comme lors du conflit 3P), parfois en se tournant vers des élu.es.

Avec l'appui de ses fédérations la FEETS-FO et la FGF-FO, FO-Météo mène des actions régulières vers les décideurs politiques dont voici quelques exemples :

- participation le 04/10/2023 avec notre fédération, la FEETS-FO, à une audition dans le cadre du projet de loi de finances 2024 par les rapporteurs spéciaux de l'Assemblée Nationale (nous avions pointé la baisse incessante du budget de l'établissement et la nécessité d'inverser la courbe qui plus avec l'explosion du coût de l'énergie)
- Participation en présentiel à l'Assemblée Nationale le lundi 11 mars 2024 à la Commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer
- Audience au ministère de l'économie sollicitée par les syndicats FO des corps d'ingénieurs le 08/06/2026 pour demander un déverrouillage de l'accès au 3eme grade, un passage à l'échelon spécial linéaire à l'ancienneté, de meilleurs taux de promotions entre les grades et une refonte de toute la grille indiciaire.

Le travail de longue haleine des organisations syndicales pendant une dizaine d'années auprès des médias, de nombreux élus et des tutelles a sans aucun doute contribué à obtenir une stabilisation des effectifs et une inflexion de la trajectoire budgétaire à partir de 2023. Ce travail peu visible auquel FO a activement participé, combiné à la mobilisation des personnels à plusieurs reprises, méritait d'être mené et doit se poursuivre afin de défendre notre établissement public face au lobbying inverse auquel nous faisons face.

Restaurer les services, redonner du sens au travail, préserver les conditions de travail, donner de la reconnaissance aux agent.e.s

De nombreux services de notre établissement rencontrent de grandes difficultés de fonctionnement, bien souvent causées par des problèmes d'effectifs ou des réorganisations internes parfois adoptées en force. L'obtention de moyens et d'effectifs reste notre première boussole car c'est le nerf de la guerre pour améliorer les conditions de travail. Nombreuses ont été les interpellations collectives de la direction au cours des derniers mois ou années à travers des pétitions, des lettres des agent.e.s... Cette situation engendre une perte de sens du travail, génère du stress et des Risques Psycho-Sociaux et impacte les conditions de travail.

Respect des temps de travail et des garanties minimales, organisation de vacations régulières sans mixage à outrance des rythmes de travail, prise en compte des temps de déplacement, médecine de prévention, désintensification et répartition des charges de travail, droit à la déconnexion, mise en place du service actif pour les agents en service posté... autant de sujets qui ont un réel impact positif s'ils sont mis en place avec et pour les agents, autant de problématiques qui sont susceptibles de vraiment agir pour l'égalité professionnelle et sur lesquelles nous sommes mobilisés.

Au-delà de l'organisation des services, l'absence de reconnaissance perçue par de nombreux agent.e.s doit alerter et nous nous battrons pour que des réponses soient apportées. La question des rémunérations est un sujet de base de l'action syndicale, nous nous battons pour la progression salariale pour tous.te.s avec cohérence, justice et transparence. Au-delà, certaines situations nous mobilisent : il n'est pas acceptable de laisser des agent.e.s TSM CT11 bloqués au même échelon pendant de 10 ans avant leur retraite, il n'est pas acceptable d'envisager de baisser les indemnités d'astreintes avec des contraintes sur la vie personnelle, il ne sera pas plus acceptable de demander aux agent.e.s d'obtenir des habilitations et des certifications toujours plus nombreuses sans aucune contrepartie...

Nous nous efforçons d'être présents sur les différentes problématiques et sollicitations.
Il serait vain de vouloir ici aborder toutes les facettes de notre action.

Vous pourrez mieux connaître FO-Météo, nos revendications et le cadre de notre action en consultant notre site



VOTER POUR VOUS
VOTEZ FO

FO METEO

Requalifier le corps des TSM en catégorie A

Recréer des pôles thématiques en DIRs avec des postes en horaires de bureau

Maintenir l'expertise dans la chaîne de prévision

Exiger face à l'essor de l'IA des droits opposables pour protéger les emplois, les qualifications, les conditions de travail et la responsabilité des agents

Fluidifier l'accès pour les ITM aux grades IDT et HC



Limiter le nombre de postes concernés par les assignations. Les assignations constituent une atteinte au droit de grève

Réduire la précarité de certains statuts par la Cdisation ou la titularisation des contractuels

Mettre en place le service actif en compensation de la pénibilité et des contraintes du travail posté (travail de nuit, en alternance)

Revaloriser le régime indemnitaire pour des primes au même niveau que les corps homologues du ministère

Augmenter les salaires, améliorer les carrières, retrouver des parcours professionnels choisis

Le service public est notre bien à tous, il fonde notre société et est vecteur de progrès social. FO y est viscéralement attaché.

Pour avancer collectivement, nous vous appelons à utiliser le droit dont vous disposez et à voter pour la liste FO-Météo.
Les candidat.e.s présent.e.s sur notre liste sont conscient.e.s de leur responsabilité et de l'importance de la tâche qui leur sera confiée.